

La réforme fiscale comporte deux volets. Le premier concerne l'impôt sur le revenu. A cet égard, nous avons supprimé les échappatoires et mis sur pied un système plus équitable. Je citerai quelques exemples :

- Nous avons imposé un impôt minimum aux Canadiens les plus fortunés et aux grandes sociétés.

- Nous avons mis fin aux échappatoires dont bénéficiaient les MURB et les yachts de luxe.

- Nous avons aboli le crédit d'impôt à la recherche scientifique qui, à cause des abus et des escroqueries qu'il a entraînés, a coûté des centaines de millions de dollars aux contribuables.

Et maintenant, nous nous lançons dans la deuxième phase de la réforme fiscale, la réforme de la taxe de vente actuelle.

Depuis son adoption, cette taxe a été régulièrement critiquée par les divers gouvernements qui se sont succédés.

Dans le rapport Rowell-Sirois de 1940, on s'est penché sur la taxe sur les ventes des fabricants et on ne l'a pas aimée.

Dans les années cinquante, la Commission Carter a étudié cette même taxe et ne l'a pas aimée non plus.

La Commission sur l'impôt mise sur pied par John Turner, qui était alors ministre des Finances, l'a également rejetée.

Pourquoi ce rejet ? Parce que c'est une taxe cachée sur les exportations canadiennes. Parce que cette taxe subventionne les industries étrangères qui essaient de nous faire concurrence dans notre propre pays. Enfin, parce qu'elle est pleine d'échappatoires qui nous obligent, vous et moi, à payer des impôts plus élevés dans d'autres domaines.

Personne n'a jamais voulu de cette taxe et pourtant personne, jusqu'à maintenant, n'a eu le courage de la changer.

L'Alberta est l'une des provinces qui a le plus à souffrir de la taxe de vente actuelle, que nous voulons changer. Permettez-moi de vous en donner trois exemples.